Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard
MRC de Bécancour
Province de Québec

Avis de motion

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,* entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ;

ATTENDU QUE les formalités prouvées à la Lois sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par le conseiller Éric Chastenay le 7 avril 2020 ;

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard, le 8 avril 2020.

Valérie Giguière
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim